



Paris, le 4 décembre 2014,

Monsieur le Député,

Votre groupe a déposé à l'Assemblée Nationale une proposition de loi sur le devoir de vigilance le 6 novembre 2013, qui vise à demander aux entreprises multinationales de prévenir les violations des droits humains et les dommages à l'environnement qui pourraient découler de leurs activités et à garantir aux victimes un accès effectif à la justice.

Nous saluons le travail des députés du Cercle de réflexion parlementaire pour la responsabilité sociétale des multinationales, créé en décembre 2012, qui a abouti à la préparation et au dépôt de ce texte visant à encadrer les activités des entreprises multinationales partout où elles opèrent et à garantir le respect des droits humains.

En effet, une vigilance accrue des entreprises sur les activités de leurs filiales ou de leurs sous-traitants devrait permettre d'éviter des drames humains ou environnementaux tels que l'effondrement du Rana Plaza ou la marée noire de l'Erika.

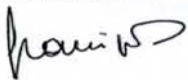
François Hollande s'était exprimé en faveur d'une telle exigence pendant la campagne présidentielle¹. Manuel Valls, le 17 novembre dernier, vient de se déclarer favorable à cette proposition de loi, répondant à la question d'une journaliste. Forts de ce soutien au plus haut niveau, nous nous adressons à vous pour vous demander d'inscrire dès maintenant, en concertation avec les autres groupes parlementaires auteurs du même texte, l'examen de cette loi à l'agenda de vos travaux.

La France ne peut plus accepter que ces violations des droits humains aient lieu en toute impunité. Par l'adoption de ce texte, elle tiendra ses engagements internationaux et en particulier son adhésion aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme de 2011 et aux conventions de l'OIT, tout en offrant plus de sécurité juridique à ses entreprises multinationales. Une sécurité à laquelle nous savons que les représentants de grandes entreprises, avec lesquels nous sommes en contact, sont très attachés.

L'indignation encore vive des citoyens, provoquée par les catastrophes humaines et environnementales comme celle du Rana Plaza, ne saurait rester sans réponse. Les membres et les sympathisants de nos organisations se mobilisent depuis plusieurs semaines pour interpellier l'ensemble des députés et rassembler une majorité autour de cette proposition de loi qui doit permettre d'amener les multinationales à exercer leurs activités dans le respect des droits humains et environnementaux en France comme à l'international.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Geneviève Garrigos,
Présidente, Amnesty
International France



Florent Compain,
Président, Les Amis
de la Terre



Guy Aurenche
Président, CCFD-
Terre Solidaire



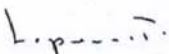
Laurent Berger
Secrétaire Général,
CFDT



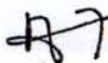
Philippe Louis,
Président de la CFTC



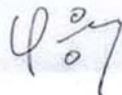
Thierry Lepaon
Secrétaire général de
la CGT



Maïté Errecart,
Présidente, Collectif
Ethique sur
l'Etiquette



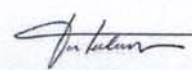
Geoffroy de Vienne
Président, Ethique et
Investissement



Michel Capron
Président du Forum
citoyen pour la RSE



Pierre Tartakowsky,
Président, Ligue des
Droits de l'Homme



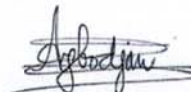
Michel Grandmougin,
Président, Peuples
Solidaires – ActionAid
France



William Bourdon,
Président, Sherpa



**Didier Prince-
Agbodjan**
Président, Terre des
Hommes



¹ Le 12 avril 2012, dans un courrier à Amnesty International France : « Je souhaite que soient traduits dans la loi les principes de responsabilité des maisons-mères vis-à-vis des agissements de leurs filiales à l'étranger lorsqu'ils provoquent des dommages environnementaux et sanitaires. »